



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 12 b) de l'ordre du jour

Renforcement des capacités:

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a salué le succès des deuxième et troisième réunions du Forum de Durban pour l'examen approfondi du renforcement des capacités, tenues lors de ses trente-huitième et quarantième sessions.
2. Le SBI a remercié les Parties et les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé d'avoir activement participé aux deuxième et troisième réunions du Forum de Durban afin que tous partagent leurs expériences et échangent leurs idées, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées ayant trait à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.
3. Le SBI a accueilli avec satisfaction le lancement du portail FCCC consacré au renforcement des capacités¹.
4. Le SBI a poursuivi, sans l'achever, l'examen concernant le renforcement des capacités des pays en développement au titre du Protocole de Kyoto. Il est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante et unième session (décembre 2014) en se fondant sur le texte du projet de décision présenté en annexe au document FCCC/SBI/2013/L.18/Rev.1, en vue de recommander l'examen et l'adoption d'un projet de décision par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dixième session (décembre 2014).

¹ <http://unfccc.int/capacitybuilding/core/activities.html>.